



ibsa
perspective .brussels 
institut bruxellois de statistique et d'analyse

BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

N°33 – édition spéciale Covid-19 – Été 2020

SEMESTRIEL

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Auteurs

Dries CUYVERS, Charlotte DEWATRIPONT, Mattéo GODIN, Virginie MAGHE et Tine MERLEVEDE

Comité scientifique

Amynah GANGJI

Coordination scientifique de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid ROMAIN

COUVERTURE

Concerto - Communication Agency

Photographie : © Batin BALTALILAR

MISE EN PAGE

IPM

TRADUCTION

Traduit du français vers le néerlandais par Production SA

Relecture : Dries CUYVERS et Tine MERLEVEDE

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid ROMAIN, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

ibsa@perspective.brussels - www.ibsa.brussels

Dépôt légal : Éditions IRIS - D/2020/6374/293

© Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

N°33 – édition spéciale Covid-19 – Été 2020

SEMESTRIEL



TABLE DES MATIÈRES

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE	5
1. LA CRISE DU COVID-19 : QUELQUES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	7
1.1 Quelques dates-repères	7
1.2 Une propagation rapide et des mesures publiques inédites pour la contrer	8
1.3 Le phénomène de contagion dans un système économique : une application à la Belgique	9
1.4 L'avenir reste très incertain	11
2. CONJONCTURE À BRUXELLES	13
2.1 Comment l'économie bruxelloise a-t-elle été affectée par la crise du Covid-19 ?	13
2.2 Quel est l'impact du Covid-19 sur le marché du travail bruxellois ?	19
2.3 Focus sectoriel	22
2.4 Les réponses publiques aux chocs induits par le Covid-19	26
GLOSSAIRE	29
RÉFÉRENCES	31
LISTE DES TABLEAUX	32
LISTE DES DIAGRAMMES	32
LISTE DES GRAPHIQUES	32

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du **24 juin 2020**, sauf mention contraire. Ce Baromètre conjoncturel - édition spéciale Covid-19 a notamment été rédigé sur base de réflexions menées dans le cadre de la mise en place d'un monitoring de l'activité économique bruxelloise par plusieurs institutions bruxelloises (1819, finance&invest.brussels, hub.brussels, Bruxelles Économie et Emploi, IBSA, view.brussels, visit.brussels, ...).

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE

Fin 2019, le coronavirus fait son apparition en Chine, qui essuie alors les premiers coups sévères sur le plan économique. Les chaînes d'approvisionnement et les échanges commerciaux du monde entier sont, eux aussi, déjà perturbés. **Fin février 2020, la vague de contamination atteint également l'Europe et les États-Unis**. Les pouvoirs publics de nombreux pays mettent en place des mesures de confinement pour permettre aux hôpitaux de faire face à la crise sanitaire. Le commerce international de biens et services ainsi que la production et la demande de nombreux pays sont alors paralysés, engendrant une crise économique sans précédent. Depuis début mai, **la levée graduelle des mesures de confinement de nombreux pays induit une reprise progressive de l'activité économique mondiale**. Beaucoup d'incertitudes pèsent toutefois sur cette reprise. De plus, le choc a été tellement grand lors des deux premiers trimestres de l'année que l'économie mondiale connaîtra une forte récession en 2020, avant de reprendre doucement en 2021. La Belgique connaîtrait également une forte récession cette année avec une contraction du PIB national de 10,5 % par rapport à 2019, avant de rebondir de 8,2 % en 2021 (prévisions du BFP du 23 juin).

En Région bruxelloise, les premiers effets de la crise du Covid-19 se sont également fait sentir dès le mois de février, avant de s'amplifier avec les premières mesures de confinement à la mi-mars. Celles-ci impactent l'activité économique et le marché du travail bruxellois à plusieurs niveaux.

- > **Côté offre** : la baisse de la demande, la perturbation des chaînes d'approvisionnement, les mesures de distanciation sociale, la fermeture forcée par le gouvernement... affectent fortement la production et la situation financière des entreprises bruxelloises.
- > **Côté demande** : la demande des touristes et des entreprises auprès d'entreprises bruxelloises plonge de manière dramatique. La consommation des ménages bruxellois est également en forte baisse : le confinement a purement et simplement annulé la consommation de toute une série de biens et services. De plus, 1/3 de ces ménages ont subi des pertes de revenus, ce qui a également pesé sur leur consommation. Depuis la levée progressive des mesures de confinement, la consommation reprend doucement. Cependant, avec les changements d'habitude et l'incertitude ambiante, celle-ci est encore loin de retrouver son niveau initial d'avant crise.
- > **Sur le marché du travail** : plusieurs facteurs de fragilisation apparaissent. Ces facteurs sont : la déconnexion entre le travailleur et l'employeur, une hausse du chômage temporaire et structurel, une baisse prolongée des

embauches, une accentuation des inégalités et des discriminations et, finalement, un risque de dégradation des conditions de travail.

Les conséquences de ces chocs sont multiples. Les entreprises bruxelloises font face à une chute des ventes et un risque de faillite élevé. Des reports d'investissements et des problèmes de liquidité menacent tant les entreprises que les ménages. Tous les agents économiques bruxellois ne sont toutefois pas touchés via les mêmes canaux ni avec la même intensité par la crise du Covid-19. Du côté des entreprises : les PME, les entreprises dont la chaîne de production est fortement globalisée et les entreprises actives dans des secteurs tels que l'HoReCa, l'événementiel ou la vente au détail non alimentaire sont relativement plus touchées. Du côté des ménages, le choc est particulièrement dommageable pour les populations initialement vulnérables. Parmi elles, on compte les ménages avec peu d'épargne, les travailleurs au statut précaire et les publics déjà discriminés sur le marché du travail bruxellois.

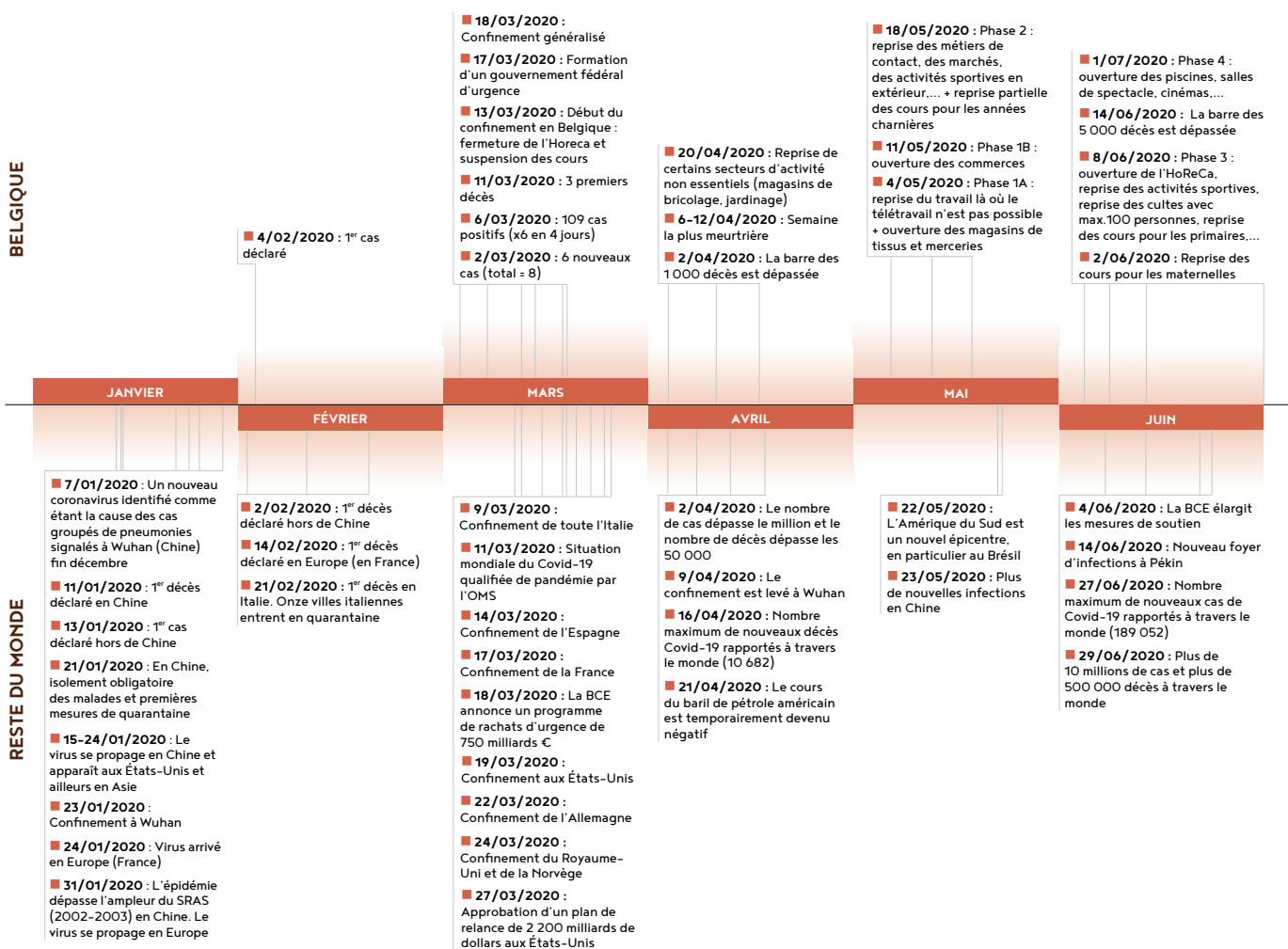
Les autorités publiques tentent alors de freiner les conséquences permanentes de ces chocs temporaires au travers de politiques d'emploi, budgétaires et fiscales. Cette intervention publique est élaborée en trois temps, en fonction du stade de propagation des chocs dans le système économique.

- (1) **La propagation du virus et le confinement** : des mesures sont rapidement mises en place afin d'amortir le choc sur la trésorerie des entreprises et des ménages bruxellois (ex. accès facilité au chômage temporaire et droit passerelle ; prime 4 000 € ; report du paiement de certaines taxes).
- (2) **Le prolongement du confinement** : des mesures sont mises en place pour éviter que les problèmes de liquidité ne se transforment en problèmes de solvabilité (ex. prime 2 000 € ; garanties publiques sur les prêts bancaires ; prêts subordonnés et prêt Proxi).
- (3) **Le déconfinement et la relance de l'économie** : les mesures de relance pourront notamment prendre la forme d'investissements publics ou de subsides à l'emploi et devront être dirigées vers les acteurs pouvant jouer un rôle clé pour la relance. Ces acteurs sont d'abord les principales victimes économiques de la crise mais aussi ceux dont les externalités positives sur le reste du système économique bruxellois sont les plus importantes. L'IBSA développe actuellement des outils pour identifier les acteurs qui catalysent l'effet des politiques de relance. Ces outils feront l'objet d'une prochaine publication de l'IBSA.



1. LA CRISE DU COVID-19 : QUELQUES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

1.1. QUELQUES DATES-REPÈRES



1.2. UNE PROPAGATION RAPIDE ET DES MESURES PUBLIQUES INÉDITES POUR LA CONTRER

L'activité économique mondiale était déjà fragile en 2019...

En 2019, l'économie mondiale a connu sa plus faible croissance depuis la crise économique et financière de 2008, celle-ci étant retombée à 2,9 % en 2019, contre 3,6 % en 2018 (graphique 2). La guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis ainsi que l'incertitude entourant le Brexit ont notamment été à l'origine de ce ralentissement. **Quelques lueurs d'espoir sont apparues fin 2019, début 2020** en raison des effets positifs des politiques monétaires accommodantes¹ tant de la Réserve fédérale américaine (Fed) que de la Banque centrale européenne (BCE), de la signature de la première phase de l'accord commercial sino-américain (début janvier 2020) et de l'éloignement du scénario d'un Brexit « dur » (31 janvier 2020).

...et a été frappée par le coronavirus fin 2019, entraînant une crise économique mondiale sans précédent

Fin 2019, le coronavirus a fait son apparition et ses premières victimes dans la ville chinoise de Wuhan. Dans les mois qui suivent, il entraîne une crise sanitaire planétaire qui affecte toute l'économie mondiale et rend l'avenir de celle-ci très incertain.

1^{er} trimestre 2020 : la crise du coronavirus touche principalement la Chine, mais l'impact économique se fait déjà sentir dans le reste du monde

Pour freiner la propagation du coronavirus, le confinement est annoncé le 23 janvier à Wuhan, une ville d'environ 11 millions d'habitants. Cela implique, entre autres, une restriction des déplacements depuis et vers Wuhan, la fermeture de lieux publics (tels que les écoles et les marchés) et l'instauration de règles de distanciation sociale. Très vite, des mesures similaires sont prises dans toute la Chine pour endiguer le virus. Les magasins, entreprises ou usines doivent dès lors fermer leurs portes les uns après les autres. Résultat ? Beaucoup de Chinois restent cloîtrés chez eux et réduisent fortement leurs dépenses. **Premier pays touché par le coronavirus, la Chine essuie également les premiers coups sévères sur le plan économique** : l'activité économique chinoise chute de 6,8 % au premier trimestre de 2020 par rapport au premier trimestre de 2019 (la plus forte chute depuis au moins 1992, date à laquelle les chiffres trimestriels ont commencé à être publiés²).

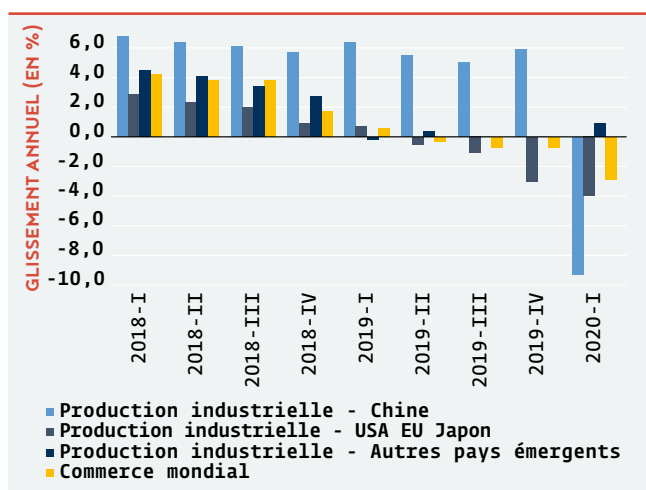
La paralysie de l'économie chinoise a également des répercussions sur la demande étrangère adressée aux autres pays et les chaînes d'approvisionnement du reste du monde : la Chine est la deuxième économie mondiale après les États-Unis et occupe une place importante dans le commerce mondial, avec 11 % des importations mondiales et 13 % des exportations mondiales de marchandises³. La fermeture massive des usines chinoises provoque avant tout des **problèmes d'approvisionnement** : de nombreux secteurs économiques du monde entier sont en effet approvisionnés par la Chine pour la fourniture de biens intermédiaires essentiels (matières premières, produits (semi-)finis).

Le graphique 1 le montre clairement : **le commerce mondial s'est fortement contracté au premier trimestre de 2020** (par rapport au premier trimestre de 2019). De plus, cette diminution des flux commerciaux internationaux s'accompagne d'un **net recul de la production industrielle internationale**. Si la baisse de celle-ci est la plus forte en Chine (-9,3 %), une diminution de 4,0 % est également observée dans les pays développés, qui n'étaient pourtant pas encore gravement touchés par la propagation du coronavirus au cours des deux premiers mois de 2020.

¹ Voir glossaire

² Source : NATIONAL BUREAU OF STATISTICS OF CHINA

³ Source : CENTRAAL PLANBUREAU

GRAPHIQUE 1 : Évolution du commerce mondial et de la production industrielle en volume

Source : CENTRAAL PLANBUREAU

2^e trimestre 2020 : le centre de gravité de la crise du coronavirus se déplace vers l'Europe et les États-Unis

Le coronavirus se propage rapidement et, fin février, la vague de contamination atteint également l'Europe - où l'Espagne, l'Italie, la France et le Royaume-Uni sont les plus touchés - et les États-Unis.

Pour permettre aux hôpitaux de faire face à la crise sanitaire, les pouvoirs publics de très nombreux pays décident de mettre en place des mesures de confinement. La crise économique qui en résulte est différente de toutes celles que l'on a connues jusqu'ici : les chocs économiques observés sont en partie induits par une politique publique. L'offre et la demande sont donc artificiellement tirées vers le bas pour répondre à une urgence de santé publique. Ce mouvement va toucher toutes les sphères de l'économie de manière soudaine (voir 1.3).

En outre, ces chocs intérieurs déclenchent des effets macroéconomiques mondiaux importants, en raison de la forte interdépendance internationale des économies. Fin février, les marchés boursiers du monde entier et le prix du pétrole plongent en chute libre. On observe notamment un effondrement sans précédent de la demande de pétrole (en raison, entre autres, de la forte baisse d'activité des secteurs de la mobilité et de l'aviation, qui représentent 60 % de la demande mondiale de pétrole⁴).

La crise du Covid-19 a frappé l'activité économique mondiale le plus durement au cours du deuxième trimestre de 2020, de grandes parties du monde étant alors en confinement sur plusieurs semaines, ce qui aura paralysé le commerce international de biens et services, la production et la demande de nombreux pays.

1.3. LE PHÉNOMÈNE DE CONTAGION DANS UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE : UNE APPLICATION À LA BELGIQUE

- La propagation du virus en Chine, puis dans le reste du monde a déjà un impact sur l'activité économique, avant même que le confinement ne se mette en place.
 - > Les chaînes d'approvisionnement sont perturbées : il devient de plus en plus difficile de se procurer les inputs nécessaires à la production.
 - > La demande étrangère diminue : cela a un impact négatif sur les exportations (notamment sur les carnets de commandes de l'industrie).
 - > Le tourisme est également impacté : le taux d'occupation des hôtels chute.
- Au moment où les mesures de confinement sont mises en place au niveau national,
 - > l'offre est artificiellement forcée vers le bas : Si certains secteurs, considérés comme essentiels⁵, maintiennent leurs activités dans le respect des règles

de distanciation sociale (ex. les pharmacies et grandes surfaces), d'autres sont directement ou indirectement forcés d'arrêter leurs activités.

- Ainsi, les règles de confinement impactent directement bon nombre d'activités en forçant la fermeture dans l'HoReCa (sauf hôtels), le commerce de détail non alimentaire, la culture et le sport, l'événementiel, ainsi que certains services à la personne et aux entreprises (coiffure, titres-services, nettoyage, transports, locations...).
- Par ailleurs, les entreprises pour lesquelles la distanciation sociale ou le télétravail sont impossibles et/ou pour lesquelles les facteurs affectant la production sont trop importants doivent *in fine* également fermer (ex. beaucoup d'hôtels bruxellois ont fermé leurs portes dès la mi-mars) ou fortement diminuer leur production.

⁴ Voir références : IEA (avril 2020)

⁵ « Les commerces, entreprises et services privés et publics qui sont nécessaires à la protection des besoins vitaux de la Nation et des besoins de la population » - appartenant aux secteurs exécutif, législatif et judiciaire, de la santé, alimentaire, de l'accueil, scolaire, de la sécurité, des transports, des médias, énergétique et les services de collecte et de traitement des déchets.

En conséquence, les revenus des entreprises diminuent. Elles se voient dans l'obligation de diminuer leurs capacités de production et ne sont plus en mesure de rémunérer pleinement leurs travailleurs. De nombreux travailleurs sont mis au chômage temporaire.

> **la demande domestique diminue de manière significative** : D'une part les mesures de confinement ont stoppé la demande dans les secteurs où la distanciation sociale est impossible. D'autre part, certains ménages voient leurs revenus diminuer et ajustent leurs dépenses de consommation. Cela va avoir un impact négatif sur les importations et la production au niveau national. Il faut noter que ce mouvement ne touchera pas tous les secteurs de la même manière. Si pour certains (notamment l'industrie), la demande est reportée, pour d'autres, elle est définitivement perdue.

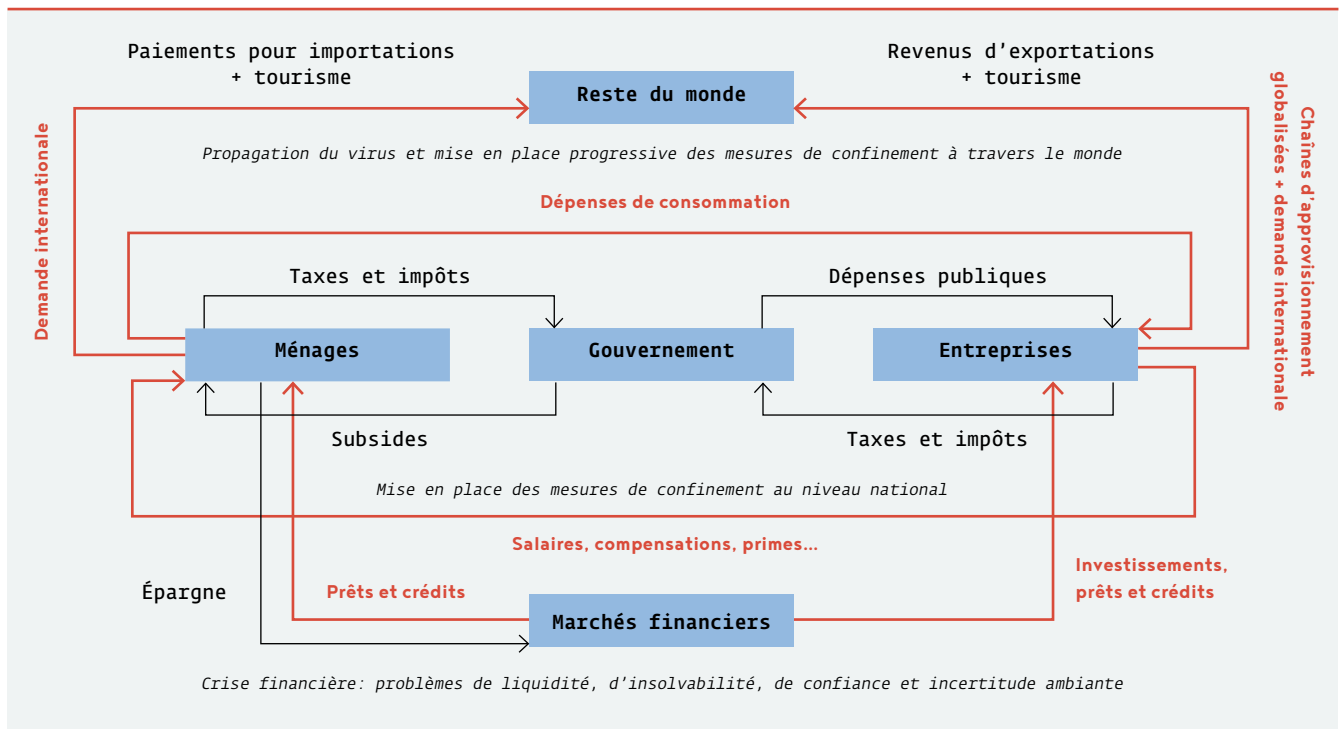
3. **Un effet d'entraînement entre offre et demande s'enclenche.** Les revenus des ménages diminuent. Ceux-ci réduisent leur consommation en conséquence. Le baisse de la demande pèse sur l'offre. L'offre s'ajuste à la demande. Les revenus des entreprises diminuent. Et ainsi de suite.

4. Ces mouvements de l'offre et de la demande induisent une baisse des revenus disponibles des ménages et des entreprises. Cependant, les ménages doivent continuer à payer leurs factures et leurs crédits. Il en va de même pour les entreprises. **Ces acteurs vont donc avoir besoin de liquidités à court terme.**

5. Dans ce contexte, le secteur bancaire est également fragilisé. Les travailleurs et consommateurs dépensent et investissent moins. Les revenus des firmes diminuent et celles qui ont besoin de financement n'en trouveront plus forcément. Certaines vont se retrouver en défaut de trésorerie. Cela veut dire qu'elles ne seront plus en mesure de rembourser leurs crédits. Elles feront également face à **un risque plus grand d'insolvabilité**. Les banques vont donc être moins enclines à leur accorder des prêts. Il en va de même pour les ménages dont la situation financière se dégrade. Le climat qui règne sur les marchés financiers est donc défavorable alors que les acteurs économiques ont besoin de financements supplémentaires.

Les flux problématiques sont illustrés en rouge dans le **diagramme 1**. Ils témoignent du caractère systémique de la crise. La correction automatique que l'on pourrait espérer des marchés est impossible. Sans intervention publique extérieure, **les ménages et les entreprises sont exposés à des problèmes de liquidité⁶** qui ajoutent une pression supplémentaire sur l'offre et la demande. Cet aspect est d'autant plus important que, plus la crise sera longue, plus les conséquences seront lourdes. Les problèmes de liquidité pourraient se muer en situation d'insolvabilité⁷ pour les entreprises et le chômage temporaire pourrait devenir du chômage structurel. De plus en plus de ménages seraient alors en situation précaire, et d'avantage d'entreprises feraient face à un risque de faillite. Dans ces conditions, la reprise économique n'en sera que plus difficile.

DIAGRAMME 1 : Contagion au sein d'un système économique



Source : adapté de BALDWIN (13 mars 2020)

⁶ Voir glossaire

⁷ Voir glossaire

1.4. L'AVENIR RESTE TRÈS INCERTAIN

L'activité économique mondiale devrait reprendre progressivement à mesure que les réglementations restrictives sont levées. Néanmoins, il est actuellement très difficile d'évaluer l'orientation future de l'économie mondiale en raison des incertitudes concernant les points suivants.

- > **La durée de la vague de contamination actuelle et l'arrivée éventuelle d'une deuxième vague**, due à l'assouplissement des mesures, et d'un éventuel reconfinement. Ainsi, Shulan, une ville chinoise située à la frontière avec la Corée du Nord, a de nouveau décrété le confinement le 18 mai, après l'apparition de nouveaux foyers de coronavirus⁸.
- > **La reprise économique après un confinement** : comment et à quel rythme une économie se rétablit-elle ? Quelles sont les mesures de soutien prises par les pouvoirs publics ?
- > **L'apparition de la pandémie dans les pays émergents et les pays en voie de développement** qui ne sont actuellement qu'au début de la crise du coronavirus. Les infrastructures de base dont ceux des soins de santé font souvent défaut dans certains pays en voie de développement. De plus, ces pays ont moins de marges de manœuvre quant à l'introduction de mesures d'aide fiscale que les pays développés.
- > La découverte et la distribution à travers le monde d'un vaccin et/ou d'un médicament.

Une reprise progressive de l'économie mondiale pourrait être attendue à partir du 3^e trimestre de 2020. Il convient toutefois d'envisager différents scénarios :

- > le scénario le plus optimiste suppose une profonde récession suivie d'une **reprise économique forte et complète** lorsque les mesures seront levées ;
- > le scénario le plus pessimiste prévoit des dommages permanents de l'activité économique, **qui resterait alors à un niveau inférieur au niveau d'avant crise pendant plusieurs années**.

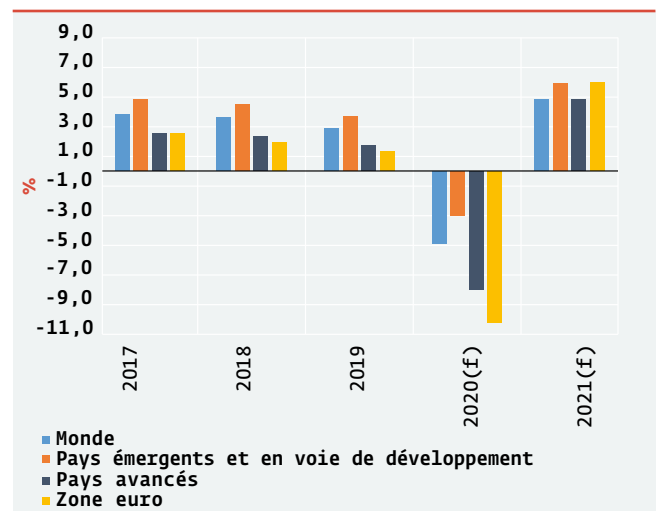
Bien sûr, la reprise économique peut également se situer entre ces deux extrêmes.

Le monde suit donc de près l'évolution de l'économie chinoise. Ce pays a été le premier touché par le coronavirus et a donc quelques mois d'avance sur le reste du monde dans la gestion du virus et de la relance progressive de son économie. **L'économie chinoise a redémarré au début du deuxième trimestre, et l'on espère une reprise rapide et complète.** Cette reprise dépend fortement des demandes intérieure et extérieure. Il semble toutefois que celles-ci se fassent attendre : en Chine, les mesures de restriction des contacts sont toujours en place et l'incertitude est grande quant à une éventuelle résurgence du virus, tandis que la

demande extérieure n'est pas relancée, vu que le reste du monde continue de lutter contre le coronavirus. **Ainsi, bien que les entreprises chinoises remettent leur production à niveau, une forte reprise de la demande n'est toujours pas d'actualité.** Le scénario optimiste paraît donc trop optimiste. En outre, de nouveaux cas d'infection sont apparus dans la capitale chinoise à la mi-juin, renforçant les craintes d'une nouvelle vague de contamination.

Le FMI s'attend donc à ce que l'activité économique mondiale se contracte de 4,9 % en 2020⁹. Une croissance du PIB mondial de 5,4 % est ensuite attendue en 2021 (graphique 2). Le FMI déclare que le pire de la crise aura lieu au deuxième trimestre de 2020. Après cela, l'économie mondiale devrait rebondir, avec une augmentation progressive de la consommation en 2021. Les investissements devraient également croître en 2021 mais à un rythme très modéré. Les incertitudes actuelles continuent bien sûr de jouer un rôle central : la découverte d'un vaccin accélérerait la reprise économique alors qu'une deuxième vague de contagion compromettrait la reprise.

GRAPHIQUE 2 : Évolution du PIB en volume



Source : FMI (24 juin 2020)

Note : (f) : prévision

Selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan¹⁰, **la Belgique connaîtrait également une forte récession en 2020 avec une contraction du PIB de 10,5 % par rapport à 2019.** Le PIB belge augmenterait ensuite de 8,2 % sur base annuelle en 2021 et de 3,3 % en 2022. Selon ces projections, l'effet de rattrapage de l'activité économique débuterait dès le second semestre de 2020. En 2025, l'activité économique du secteur privé n'aurait toutefois pas encore rattrapé son niveau d'avant crise.

⁸ Voir références : BLOOMBERG (18 mai 2020)

⁹ Voir références : FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (24 juin 2020)

¹⁰ Voir références : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (23 juin 2020)

2. CONJONCTURE À BRUXELLES

En Région bruxelloise, les premiers effets économiques de la crise du Covid-19 se sont fait ressentir dès le mois de février pour s'amplifier ensuite avec les premières mesures de confinement à la mi-mars. Comme expliqué au [chapitre 1.3](#) qui décrit le phénomène de contagion dans un système économique donné, tous les agents économiques bruxellois ne sont toutefois pas touchés via les mêmes canaux ni avec la même intensité.

Cette partie a pour objectif :

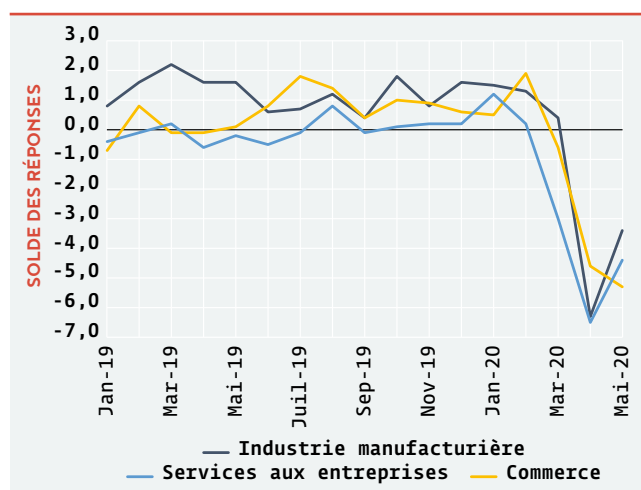
- > d'analyser le phénomène de contagion spécifiquement pour la Région de Bruxelles-Capitale, à l'aide des indicateurs conjoncturels à notre disposition ;
- > d'identifier les conséquences pour le marché du travail de la Région ;
- > d'identifier les secteurs les plus fragilisés par la crise ;
- > de mettre en évidence les réponses publiques aux chocs induits par le Covid-19.

2.1. COMMENT L'ÉCONOMIE BRUXELLOISE A-T-ELLE ÉTÉ AFFECTÉE PAR LA CRISE DU COVID-19 ?

Les premiers impacts se font sentir dès le mois de février

Dès le mois de février, les entreprises bruxelloises actives dans l'industrie manufacturière et les services aux entreprises ont montré des signes d'inquiétude ([graphique 3](#)). En effet, la présence du Covid-19 en Chine perturbe les chaînes d'approvisionnement et le commerce extérieur alors que l'arrivée du Covid-19 en Belgique fait craindre une pénurie de main d'œuvre pour cause de maladie. De ce fait, les entreprises actives dans l'industrie ont déjà moins de commandes et prévoient moins d'embauches alors que les entreprises actives dans les services aux entreprises prévoient une activité beaucoup plus faible pour les trois prochains mois. Le secteur du tourisme est, lui aussi, déjà touché : les hôtels bruxellois affichent un taux d'occupation de seulement 57 % lors de la dernière semaine de février, contre 68 % lors de la même semaine en 2019¹¹.

GRAPHIQUE 3 : Confiance des entreprises bruxelloises par secteur, résultats d'enquêtes



Source : BNB - enquête de conjoncture, calculs IBSA

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit

Début mars, l'inquiétude s'accroît, du fait de la propagation du virus, de l'exacerbation des perturbations citées précédemment, de la mise en confinement de pays européens ou encore de l'incertitude ambiante concernant les mesures que les autorités publiques mettront en place pour lutter contre la propagation du virus.

¹¹ Source : VISITBRUSSELS

Du côté du tourisme, lors des deux premières semaines de mars, avant les premières mesures de confinement belges, le taux d'occupation moyen des hôtels bruxellois tombe à 40 %.

À la mi-mars, les mesures de confinement sont annoncées et rapidement mises en place, impliquant un lockdown dans tout le pays. La suite de ce chapitre en analyse les implications au niveau de l'offre économique et de la demande.

L'impact économique de la crise du Covid-19 : côté offre

Au niveau de l'offre, plusieurs facteurs affectent la production (diagramme 1) :

- > la baisse de la demande, tant étrangère que domestique ;
- > les perturbations observées dans les chaînes d'approvisionnement, en particulier quand elles sont fortement globalisées ;
- > la diminution de la main d'œuvre disponible, due à la maladie et au confinement ;
- > les mesures de distanciation sociale ;
- > la fermeture forcée par le gouvernement.

Ces chocs n'affectent pas tous les secteurs de manière symétrique. En outre, certaines caractéristiques des entreprises peuvent être des facteurs de fragilisation face à ces chocs. Notamment, leur taille et leur dépendance aux chaînes d'approvisionnement globalisées peuvent menacer leur survie durant la crise.

La taille des entreprises compte : les PME sont plus durement touchées

Les résultats de l'enquête menée en Belgique auprès d'entreprises et d'indépendants à la demande de l'Economic Risk Management Group (ERMG) montrent que les entreprises de petite taille sont beaucoup plus touchées par la crise du Covid-19, que ce soit en considérant les problèmes de liquidité, le risque de faillite, la baisse du chiffre d'affaires ou encore le degré d'inquiétude. À titre d'illustration, en plein confinement, 10 % des entreprises interrogées occupant moins de dix employés considéraient la faillite comme probable ou très probable, contre moins de 1 % pour les entreprises de plus de 250 employés¹². Cette faiblesse des petites entreprises face à la crise est un constat posé dans le monde entier.

S'intéresser aux petites et moyennes entreprises (PME) n'est pas anodin. En effet, selon Eurostat, ces acteurs économiques sont à considérer comme « l'épine dorsale de l'économie européenne ». En RBC, plus de 99 % des entreprises assujetties à la TVA sont des PME¹³.

La plus grande vulnérabilité des indépendants et PME s'explique notamment par :

- > le périmètre initial du lockdown : selon la BNB, les PME sont davantage exposées à la fermeture imposée par le gouvernement belge parce qu'elles sont relativement moins présentes dans les secteurs reconnus comme étant essentiels ;
- > de moins bons leviers pour faire respecter les obligations en matière de distanciation sociale, contourner les problèmes d'approvisionnement et faire face à un éventuel manque de personnel ;
- > des réserves initiales de trésorerie moins importantes : selon une étude réalisée par Belfius¹⁴ sur la situation financière des PME avant la crise, 20,3 % des entités présentent une liquidité insuffisante menaçant leur survie à très court terme. Cet aspect est d'autant plus problématique que les PME ont généralement plus de difficultés à accéder à des sources de financement alternatives, telles que les marchés financiers.

Une chaîne de production globalisée est source de fragilisation

Comme mentionné précédemment, les entreprises bruxelloises ont été affectées par la fragilisation des chaînes d'approvisionnement dès le mois de février. Tous les pays n'ont pas été impactés en même temps ni avec la même intensité par le Covid-19 et la globalisation mondiale en a intensifié les effets négatifs.

Les activités économiques bruxelloises sont tournées vers le reste du monde. Environ 20 % des produits intermédiaires consommés par les activités bruxelloises sont importés de l'étranger et plus de 30 % de la production bruxelloise est exportée à l'étranger¹⁵.

Pour ce qui concerne les exportations, la sensibilité des secteurs économiques bruxellois à la réduction de demande étrangère est variable. Ainsi, 83 % de la production de la branche de fabrication de véhicules automobiles est destinée à la demande étrangère contre seulement 1 % de la production de la branche des activités hospitalières. Par ailleurs, ce sont les exportations de services des activités financières et d'assurance qui génèrent le plus de valeur ajoutée pour la Région bruxelloise.

¹² Voir références : BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (17 avril 2020)

¹³ Une PME est définie, selon Eurostat, comme une entreprise occupant moins de 250 employés mais aussi dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 50 millions d'euros et/ou le total du bilan n'excède pas 43 millions d'euros. La proportion notée ci-dessus est calculée sur base du critère du nombre d'employés uniquement.

¹⁴ Voir références : BELFIUS (7 avril 2020)

¹⁵ Sources : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN - Matrices input-output (2015), estimations IBSA.

Pour ce qui concerne les importations, les secteurs sont aussi plus ou moins sensibles à d'éventuelles restrictions sur ces dernières. Ainsi, 67 % des produits intermédiaires consommés par la branche de fabrication de véhicules automobiles vient de l'étranger contre seulement 17 % pour la branche des activités hospitalières. Ce sont les importations liées au commerce de gros et de détail qui génèrent le plus de valeur ajoutée pour la Région bruxelloise. Selon une enquête réalisée par hub.brussels auprès de 522 entreprises de son réseau dans le cadre du suivi régional de l'impact de la crise du Covid-19, environ la moitié des entreprises dont la chaîne de production est globalisée déclare souffrir de problèmes d'approvisionnement. Plus la chaîne de production d'une entreprise est globalisée, plus il est probable que l'entreprise connaisse des ruptures de stock pour une partie des produits importés.

L'impact économique de la crise du Covid-19 : côté demande

Comme indiqué dans le [chapitre 1.3](#), la crise du Covid-19 a affecté la demande de trois catégories d'agents économiques. Quelle est l'ampleur de cet impact pour la Région bruxelloise ?

Demande des touristes

Avec la propagation du virus, de plus en plus de pays ont fermé leurs frontières, impliquant que de moins en moins de touristes se sont rendus en RBC. En mars 2020, les hôtels bruxellois voient leur taux d'occupation dégringoler (occupation de 28 %, contre 76 % en mars 2019). En avril, ce taux plonge à 1,8 %¹⁶. À l'aéroport de Zaventem, la diminution du nombre de passagers est également drastique, avec seulement 796 743 passagers en mars 2020, contre près de 2 millions en mars 2019, du fait notamment de l'interdiction des voyages non-essentiels à l'étranger imposée dès le 18 mars. Au mois d'avril 2020, le nombre de passagers tombe à 17 042¹⁷. La diminution du tourisme en Région bruxelloise implique une forte perte pour le secteur mais aussi une diminution des dépenses liées à la consommation courante des touristes sur le territoire.

À plus long terme, une fois les mesures de confinement levées et les frontières à nouveau ouvertes, la fréquentation touristique pourrait ne pas retrouver son niveau d'avant crise. En effet, cette crise du Covid-19 pourrait avoir réorienté les envies de voyages et de consommation vers du « plus local ». De plus, tant que le Covid-19 sera présent dans le monde sans vaccin pour le contrer, tant la population que les autorités publiques chercheront à limiter les voyages.

Demande des entreprises belges et étrangères

Pendant le confinement, l'arrêt (quasi) complet de l'activité de bon nombre d'entreprises a impliqué une forte diminution de la demande d'entreprises belges auprès d'autres entreprises bruxelloises. Par exemple, la fermeture forcée des restaurants du pays tout entier (sauf service traiteur) implique une forte diminution d'activité et de commandes pour les fournisseurs qui n'auraient pas réussi à s'orienter vers un autre type de clientèle rapidement (ex. les supermarchés). De même, les mesures de confinement mises en place chez nos principaux partenaires commerciaux impliquent également une diminution substantielle des commandes étrangères de biens et services bruxellois. Ainsi, en mars 2020, les exportations de marchandises bruxelloises en dehors de la Belgique ont diminué de 10 % par rapport au même mois en 2019.

Depuis le déconfinement, la demande des consommateurs auprès de ces entreprises belges et étrangères n'a pas rattrapé et ne rattrapera pas d'aussitôt son niveau d'avant crise (cf. section suivante : perte de revenus, changements d'habitude, incertitude...). De ce fait, certaines de ces entreprises diminueront leur production pour s'adapter à une demande plus faible et commanderont alors moins de biens et services intermédiaires auprès des entreprises bruxelloises par rapport à l'avant crise, du moins de façon temporaire. De plus, un certain nombre de ces entreprises n'arrivera pas à se remettre de la crise et risquera alors la faillite, auquel cas la demande agrégée d'entreprises auprès des entreprises bruxelloises diminuera également, avant d'éventuellement reprendre via d'autres canaux.

Demande des consommateurs bruxellois

Les consommateurs bruxellois ont été contraints de diminuer leur consommation pendant le confinement : pas de sorties culturelles et culinaires, pas d'achats autres qu'alimentaires en magasin, aucune commande de voyages en agence de voyage...

Au-delà de cette non-consommation forcée, la crise du Covid-19 a également affecté le niveau de revenu des ménages bruxellois, via notamment une détérioration de leur situation sur le marché du travail ([voir 2.2](#)). Selon l'enquête de la BNB auprès des consommateurs, en avril 2020, comme en mai, 34 % des ménages bruxellois auraient souffert de pertes de revenus en lien avec la crise du coronavirus. De plus, 14 % des ménages bruxellois (13 % en mai) seraient extrêmement vulnérables face à la crise du fait d'une perte de revenu d'au moins 10 % combinée à un coussin d'épargne ne leur permettant de subvenir à leurs besoins que pendant maximum 3 mois.

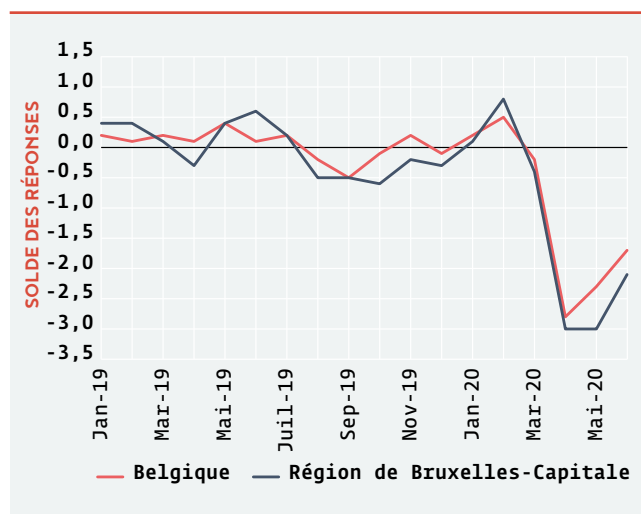
¹⁶ Source : VISIT.BRUSSELS

¹⁷ Source : BRUSSELS AIRPORT

Ces ménages fragilisés pourraient l'être plus encore par l'augmentation des prix des produits alimentaires, pour lesquels la demande ne peut pas fondamentalement varier, du fait de son caractère essentiel. En effet, selon les résultats de l'ERMG du 15 juin, la crise du Covid-19 a augmenté les prix du commerce de détail alimentaire de près de 2 %. L'indice général de l'inflation reste, certes, extrêmement faible (IPCN de 0,5 % en mai 2020) mais cela est quasi uniquement dû à la forte baisse des prix du pétrole (voir 1.2).

De plus, les consommateurs bruxellois pourraient revoir certaines de leurs habitudes de consommation suite au confinement et reporter leurs achats de biens et services tant que l'incertitude planera. En effet, les consommateurs bruxellois sont extrêmement pessimistes quant à l'avenir en avril-mai 2020 (graphique 4) : ils prévoient une situation économique belge morose, un chômage à la hausse et une situation financière personnelle à la baisse pour les douze prochains mois. En juin 2020, tant les consommateurs bruxellois que belges ont quelque peu repris confiance en l'avenir mais leurs projections quant au chômage belge restent très sombres.

GRAPHIQUE 4 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquêtes



Source : BNB – enquête auprès des consommateurs, calculs IBSA
 Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit

En conclusion, la baisse de la demande a été significative à court terme et elle risque de rester durablement à un niveau plus faible que son niveau d'avant crise sous les effets conjugués de la diminution des revenus des ménages et de leur manque de confiance en l'avenir.

ENCADRÉ 1 : Un impact différencié selon le type de biens et services

Selon le type de bien ou service produit, les secteurs ont été et seront encore plus ou moins affectés par la contraction de la demande des agents économiques observée avec la crise du Covid-19. La littérature économique distingue les biens et services de consommation courante des biens durables.

Biens et services de consommation courante :

Parmi les biens et services de consommation courante nous distinguons ceux qui sont consommés au sein du foyer de ceux qui sont consommés en société. Ces deux types de biens et services sont fortement substituables (par exemple, on substitue facilement un repas au restaurant par un repas à la maison). À l'heure du confinement, **la vente des biens consommés au sein-même du foyer a pu être maintenue** (voire renforcée) grâce à l'ouverture des commerces alimentaires. **La vente de biens et services consommés en société** (produits de l'HoReCa, les arts, les spectacles et les activités récréatives) **a, quant à elle, dégringolé**. Ces biens et services consommés en société ayant été substitués par d'autres biens et services consommés au sein du foyer, une grande partie des ventes est perdue à jamais. Les secteurs qui participent à la création de ces biens et services consommés en société ne connaîtront donc probablement **pas « d'effet de rattrapage »** après la crise. Par ailleurs, **la vente de ces produits consommés en société restera entravée tant que des mesures de distanciation sociale existeront**. Une attention particulière doit donc être accordée aux secteurs qui dispensent ces produits car la crise leur laissera une trace indélébile.

Biens durables :

Un bien durable, contrairement aux biens de consommation courante, est un bien qui n'est pas détruit lors de son utilisation et qui connaît généralement une usure sur le long terme (ex : voiture, mobilier, ...). La vente de biens durables a été affectée par deux aspects. D'une part, le lockdown a limité les possibilités d'achats des agents économiques. D'autre part, lorsque les agents ont pris conscience de la gravité de la crise, ils ont reporté la consommation de biens durables et en particulier d'achats importants (ou investissement pour les entreprises). **Le déconfinement devrait donc permettre à terme de relancer voire de rattraper une partie de la demande postposée des biens durables**. Toutefois, actuellement, **l'incertitude** liée à l'évolution du virus risque de continuer à **peser sur la demande pour les achats importants**.

Conséquences : une chute des ventes, un risque de faillite important, un report des investissements et des problèmes de liquidité

Concrètement, ces chocs d'offre et de demande ont ébranlé l'activité économique bruxelloise via :

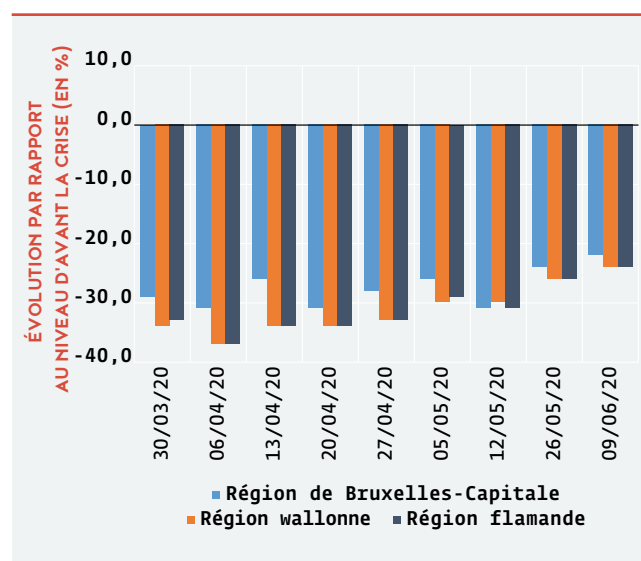
Une chute des ventes

Lors de la période de confinement strict (jusqu'à la semaine du 27 avril), les entreprises bruxelloises ont indiqué un chiffre d'affaires diminuant jusqu'à 31 % par rapport au niveau d'avant crise (graphique 5). Comme cela est exposé dans le chapitre 2.2, tous les secteurs n'ont pas été touchés par la crise du Covid-19 avec la même intensité. En effet, les secteurs de l'HoReCa, des arts, spectacles et activités récréatives et du commerce de détail non alimentaire sont ceux qui ont subi la chute la plus importante de leurs ventes.

À partir de la semaine du 5 mai, les mesures de confinement ont petit à petit été assouplies. De ce fait, le chiffre d'affaires des entreprises bruxelloises se serait légèrement redressé avec une amélioration de 9 points de pourcentage lors de la semaine du 9 juin par rapport à la pire semaine du confinement (diminution de 22 % contre 31 %). Cette amélioration est particulièrement visible pour les secteurs les plus touchés par la crise.

Le léger avantage comparatif de la Région bruxelloise par rapport aux deux autres régions est surtout lié au poids important du secteur financier, relativement moins touché par la crise du Covid-19, dans l'activité économique bruxelloise.

GRAPHIQUE 5 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires des entreprises, résultats d'enquête



Source : BNB - ERMG (15 juin 2020)

Note : moyenne pondérée sur base du chiffre d'affaires et agrégée par secteur

Cette diminution drastique des ventes pendant le confinement et la reprise difficile post-confinement auront de lourdes répercussions sur l'évolution du produit intérieur brut (PIB) de la Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale. À titre d'illustration, le Bureau fédéral du Plan prévoit une baisse de -10,6 % pour le PIB belge¹⁸ en 2020 par rapport à 2019.

Un risque de faillite important

Entre la mi-mars et la mi-mai, en moyenne 8 % des firmes belges¹⁹ interrogées dans le cadre de l'ERMG ont déclaré qu'une faillite était probable ou très probable. À nouveau, certains secteurs tels que l'HoReCa, l'évènementiel et les activités récréatives, l'aviation ou encore le transport routier de personnes ont été beaucoup plus exposés au risque de faillite (voir 2.2). Lors de l'enquête du 9 juin, les chiffres s'améliorent avec 6 % des firmes interrogées déclarant un risque de faillite (très) probable. Près de 25 % des firmes actives dans les secteurs de l'HoReCa, l'évènementiel et les activités récréatives estiment toutefois encore que la faillite est (très) probable.

¹⁸ Voir références : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (23 juin 2020)

¹⁹ Pour cet indicateur, les réponses régionalisées ne sont pas publiées sur le site de la BNB. De ce fait, nous analysons les chiffres belges.

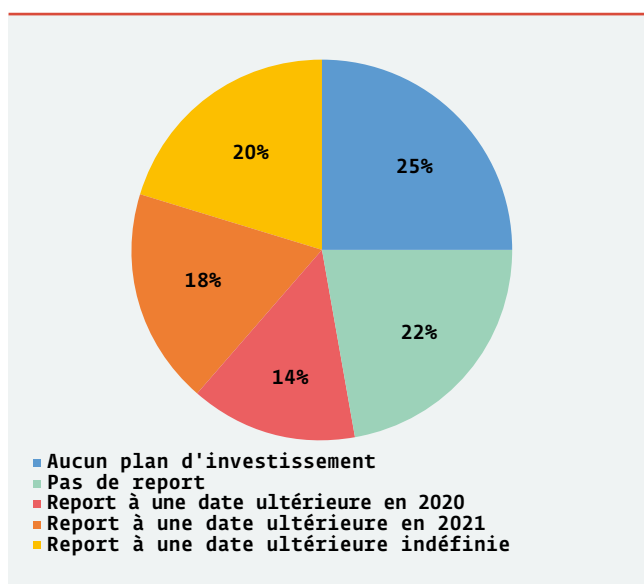
Un report des investissements

Au mois d'avril, la propagation du virus, la prolongation du confinement et les incertitudes sur la temporalité et les modalités du déconfinement impactent considérablement la confiance des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, les services aux entreprises et le commerce (graphique 3).

La chute de confiance de ces trois secteurs a été tellement vertigineuse en avril 2020 que le repli de la confiance globale des entreprises bruxelloises est le plus important jamais enregistré au niveau bruxellois. Cette chute de confiance s'explique, d'une part, parce que les entreprises ont, au mois d'avril, peu de commandes, une faible activité et trop de stocks. D'autre part, les entreprises prévoient une forte baisse de la demande qui leur est adressée, de leur activité et de leur personnel pour les 3 prochains mois. En mai, la confiance des entreprises bruxelloises reste extrêmement basse, malgré un très léger regain d'optimisme des entreprises actives dans l'industrie manufacturière et les services aux entreprises (graphique 3).

Cette chute de la confiance des entreprises amène les entreprises à reporter leurs investissements : à la mi-juin 2020, plus de la moitié des entreprises belges songent à reporter leurs investissements à une date ultérieure (graphique 6). Ce report d'investissements pèsera sur la production des entreprises à long terme au travers par exemple de machines défectueuses ou de programmes informatiques obsolètes.

GRAPHIQUE 6 : Impact de la crise du Covid-19 sur les investissements des entreprises belges, résultats d'enquête



Source : BNB - ERMG (15 juin 2020)

Des problèmes de liquidité

Il faut noter que les chocs décrits dans les sections précédentes vont au-delà des mécanismes de l'offre et de la demande. **La sphère financière est également touchée** et fait face à des distorsions susceptibles d'aggraver la fragilisation des entreprises et des ménages.

Les entreprises voient leur production et donc leurs revenus immédiats diminuer. Elles vont éprouver des difficultés à se procurer des liquidités à court terme. Ces liquidités doivent leur permettre de rembourser leurs dettes, payer leurs taxes et couvrir leurs frais opérationnels. Dans un premier temps, la solution serait de réduire les coûts de production et l'emploi pour éviter l'insolvabilité. Cette réduction de l'emploi va cependant se répercuter sur les ménages, dont les revenus vont également diminuer.

À leur tour, les particuliers devront diminuer leur consommation. Ils ne seront plus non plus en mesure de payer leurs factures ni de rembourser leurs emprunts. Pour répondre à ces problèmes de liquidité, une solution serait de se tourner vers le système bancaire pour un financement supplémentaire. Cependant, plus la crise durera, plus le risque de liquidité sera susceptible de se muer en situation d'insolvabilité. Il deviendra difficile pour les banques d'identifier les acteurs économiques capable de les rembourser, ce qui les expose à un risque de « prêts non-performants ». Cette frilosité ajoute une pression supplémentaire sur la capacité des entreprises et des ménages à se financer pendant la crise. Afin d'y remédier, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son programme d'achat d'actifs afin d'injecter davantage de liquidités sur les marchés financiers. Elle a également mis en place des programmes de refinancement ciblés de long terme. Par l'intermédiaire de ces derniers, la BCE octroie davantage de crédits aux banques afin qu'elles puissent accorder des prêts spécifiques aux entreprises et aux ménages. De plus, en Région bruxelloise, la mise en place de microcrédits et du prêt Proxi aux entreprises visent à réduire les problèmes de liquidité des entreprises.

2.2. QUEL EST L'IMPACT DU COVID-19 SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL BRUXELLOIS ?

La baisse de la demande, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les mesures de confinement ont un impact négatif sur le revenu et la production des firmes. Plusieurs facteurs de fragilisation apparaissent alors sur le marché du travail²⁰:

- > déconnexion entre le travailleur et l'employeur ;
- > hausse du chômage structurel consécutive aux restructurations et faillites ;
- > baisse prolongée des embauches ;
- > accentuation des inégalités et des discriminations ;
- > risque de dégradation des conditions de travail.

Un choc sur le marché du travail en trois temps

Plus de chômage temporaire et moins d'offres d'emplois dans un premier temps

À partir de début mars, au début du confinement, pour les emplois qui le permettent, les employeurs ont opté pour un télétravail à temps plein ou des mesures de distanciation sociale au sein de l'entreprise.

Pour les entreprises et indépendants ne pouvant pas y recourir, les pouvoirs publics ont temporairement facilité l'accès au chômage temporaire pour les salariés et au droit passerelle pour les indépendants.

En Région bruxelloise, **46 % des indépendants bruxellois, soit un peu plus de 39 000 indépendants bruxellois** ont alors bénéficié du droit passerelle en mars²¹. **En avril 2020, 55 % des indépendants bruxellois** en ont bénéficié, soit 46 585.

Et environ **93 000 travailleurs salariés en Région bruxelloise** (selon le lieu de travail) et un peu moins de **74 000 travailleurs salariés bruxellois** (selon le lieu de domicile) **ont bénéficié du chômage temporaire au mois de mars 2020²²**. Cela représente environ 15 % des salariés en Région bruxelloise et 22 % des salariés bruxellois. En avril, un peu plus de **104 000 travailleurs salariés en Région bruxelloise** (selon le lieu de travail) (*voir encadré 2*) et près de **76 000 travailleurs salariés bruxellois** (selon le lieu de domicile) en auraient bénéficié (selon les données provisoires).

²⁰ Voir références : ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (11 mai 2020)

²¹ Selon les chiffres provisoires de l'INASTI sur les indemnisations complètes

²² Sources : ONSS (DMFA), ONEM, BANQUE CARREFOUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

ENCADRÉ 2 : Le chômage temporaire en Région de Bruxelles-Capitale

À partir de mars 2020, de nombreuses entreprises n'ont pas pu, ou seulement de façon limitée, poursuivre leurs activités, en raison des mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus. Ces entreprises ont pu recourir au chômage temporaire pour force majeure pour leurs travailleurs par le biais d'une procédure simplifiée. Cet encadré analyse brièvement le nombre d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale pour lesquels une indemnité destinée à compenser la perte de rémunération a été versée pour le mois d'avril²³. Il est important de noter que ces chiffres ne concernent pas forcément une interruption complète pendant tout le mois. En effet, une compensation pour une seule journée suffit pour entrer dans les statistiques.

En Région de Bruxelles-Capitale, une indemnité de chômage temporaire a été versée en avril pour 17 % des emplois salariés existants (104 196 sur un total de 610 408 emplois)²⁴. Cela montre l'impact majeur des mesures de confinement sur l'activité économique en Région bruxelloise. Dans les autres régions, ce pourcentage est encore plus élevé, à savoir 25 % pour la Région flamande et 23 % pour la Région wallonne. Le recours légèrement moins important au chômage temporaire en Région bruxelloise s'explique par le poids important des secteurs des services et de l'administration publique dans l'emploi à Bruxelles, qui ont pu poursuivre leurs activités plus facilement ces derniers mois. Une analyse détaillée du chômage temporaire par secteur est disponible au [chapitre 2.3](#) de ce Baromètre.

Les emplois dans les petites entreprises et les ouvriers sont surreprésentés.

Les petites entreprises (moins de 50 travailleurs) ont fait un usage particulièrement élevé de la mesure. Ainsi, 44 % des emplois qui ont nécessité une compensation pour le mois d'avril étaient liés à une petite entreprise.

Au cours du mois d'avril, les ouvriers ont eu plus de difficultés à poursuivre normalement leur travail que les employés. Bien que seul un emploi sur cinq dans la Région ait le statut d'ouvrier, 48 % des paiements étaient destinés à un emploi ayant ce statut. Tant les secteurs que la nature du travail peuvent expliquer cette différence :

- > le statut d'ouvrier est surreprésenté dans les secteurs de la construction, de l'HoReCa et surtout du nettoyage. Trois secteurs qui ont dû relativement plus faire appel à cette mesure que la moyenne au cours des derniers mois ;
- > le travail effectué par les employés est généralement plus adapté au télétravail que celui d'ouvriers.

Un équilibre apparent dans les paiements pour les hommes et les femmes

Alors que dans les autres régions, les indemnités versées pour des emplois occupés par des hommes sont nettement majoritaires, à Bruxelles, elles sont réparties de manière égale entre les sexes. Logique quand on sait que :

- > plus de la moitié des emplois salariés de la Région de Bruxelles-Capitale sont occupés par des femmes ;
- > le secteur du nettoyage, où les femmes sont surreprésentées, est celui qui a dû le plus recourir à cette mesure en Région de Bruxelles-Capitale.

À noter toutefois que chez les femmes, il s'agissait dans plus de 50 % des cas d'un emploi à temps partiel qui ne pouvait pas être (entièrement) exercé. Chez les hommes, ce chiffre n'est que de 19 %. Bien que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes, cette différence reste disproportionnée.

²³ Il s'agit ici de chiffres provisoires tels que traités par l'ONEM au moment de la rédaction du présent document. Le nombre total de versements pour le mois d'avril (et partant les parts dans le nombre total d'emplois) sera donc encore revu à la hausse.

²⁴ Les chiffres mentionnés dans cet encadré sont basés sur un recouplement, effectué par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, les chiffres de l'ONEM sur les indemnités de chômage temporaire pour le mois d'avril et les chiffres de l'ONSS sur l'emploi salarié au cours du premier trimestre de 2020.

L'assouplissement de ces mesures a probablement permis de ralentir temporairement les restructurations d'entreprises et les licenciements. En effet, le nombre d'inscriptions au chômage a continué de diminuer²⁵.

De plus, en ces temps d'activité limitée et d'incertitude ambiante, les entreprises ont également réduit leurs embauches. En effet, les offres d'emploi directement reçues par Actiris ont fortement diminué depuis le début du confinement. Entre le 15 mars et le 30 avril 2020, Actiris n'a reçu que 2 763 offres d'emploi, contre 4 440 à la même période en 2019, soit une diminution de 38 %. Les domaines professionnels qui enregistrent les plus fortes baisses sont l'HoReCa (- 85 %), la coiffure et l'esthétique (- 86 %), les garages (- 89 %), l'imprimerie et le textile (- 100 %). La diminution des offres d'emploi implique une diminution des sorties du chômage (voir point suivant).

Plus de demandeurs d'emploi inoccupés dans un deuxième temps

En avril, en plein confinement, le chômage bruxellois augmente pour la première fois en variation annuelle après 65 mois consécutifs de baisse.

Avec 87 271 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) bruxellois en avril 2020, contre 86 931 en avril 2019, cela représente une hausse de 0,4 %. L'impact est plus grand chez les plus jeunes qui, selon Actiris, sont les premiers touchés en cas de crise mais également les premiers engagés lors des relances. D'un point de vue sectoriel, le nombre de DEI a notamment augmenté dans les secteurs de l'art, de l'industrie, de l'HoReCa et de la culture, du sport et des loisirs.

L'impact de la crise du Covid-19 sur le chômage bruxellois (hors chômage temporaire) ne se reflète actuellement que par une **forte diminution des sorties du chômage**, et non pas au niveau des entrées au chômage (qui sont en baisse).

Le risque d'une augmentation substantielle du chômage à plus long terme

La relance difficile de la demande du fait de la diminution des revenus des ménages, de leur manque de confiance en l'avenir et de la distanciation sociale, combinée à un risque de faillite relativement élevé dans certains secteurs (voir 2.2), aux prévisions d'emploi très faibles des entreprises bruxelloises et au licenciement éventuel des chômeurs temporaires risquent de mener à une augmentation substantielle du chômage bruxellois. Selon les résultats d'un rapport d'analyse et de prospective rédigé par view.brussels²⁶, le nombre de demandeurs d'emplois indemnisés bruxellois pourrait augmenter de 10 000 à 30 000 personnes en 2020, en fonction du scénario considéré. Cela mènerait alors à un taux de chômage administratif bruxellois variant entre 17,6 et 21,2 % en 2020, contre 15,7 % en 2019.

Un choc particulièrement dommageable pour les populations initialement vulnérables

Cette section a été réalisée sur base d'un rapport d'analyse et de prospective rédigé par view.brussels²⁷.

Pour certaines franges de la population active, l'impact négatif de l'interruption de travail vient s'ajouter à une situation initiale déjà précaire et peut donc être particulièrement destructeur. A l'instar de la faillite pour les entreprises, le décrochage d'une partie de la population active du marché du travail représente un coût important pour la société. Dans cette section, nous identifions les segments de la population active pour lesquels la crise du Covid-19 aura probablement l'effet le plus destructeur.

²⁵ Il est toutefois important de noter que la diminution du nombre d'inscriptions au chômage est également liée à deux autres facteurs :

(1) les chercheurs d'emploi non-indemnisables ont un intérêt limité à s'inscrire ou prolonger leur inscription vu les faibles perspectives d'emploi/l'interruption des formations professionnelles ;

(2) les chercheurs d'emplois fragilisés (ex. qui n'ont pas accès à internet, qui ne parle pas l'une des langues nationales ou l'anglais) pourraient éprouver des difficultés à s'inscrire du fait de la fermeture temporaire des antennes.

²⁶ Voir références : ACTIRIS-VIEW (14 mai 2020 - 1^{er} version)

²⁷ Voir références : ACTIRIS-VIEW (14 mai 2020 - 1^{er} version)

Impact différencié selon le statut des travailleurs

La crise du Covid-19 aura davantage affecté les travailleurs précaires, qui exercent souvent leur métier dans les secteurs les plus affectés par cette crise (le commerce, l'HoReCa...), et les indépendants vulnérables. La montée de formes de travail tels que le temps partiel, le travail temporaire et le statut d'indépendant complémentaire implique que ces travailleurs sont plus exposés lors d'une récession vu qu'ils ont un accès restreint à la protection sociale et aux droits des travailleurs et qu'ils sont peu représentés par les partenaires sociaux²⁸.

La relance économique pourrait accentuer le recours aux formes de travail flexibles via l'intensification de certaines formes « d'ubérisation ». De ce fait, le recours au travail freelance (ou en sous-traitance) presté par des travailleurs sous statut indépendant augmenterait²⁹. La flexibilité du travail freelance permet en effet de s'ajuster au rythme incertain d'une reprise économique. Cette forme de travail ne protège toutefois pas les travailleurs car l'employeur n'a aucune obligation à remplir face à eux.

Impact différencié selon les caractéristiques sociodémographiques de la population active

Les groupes cibles habituellement discriminés sur le marché du travail bruxellois risquent de connaître une fragilisation plus forte encore dans ce contexte de crise, à la fois en tant que travailleur qu'en tant que chercheur d'emploi. En effet, les discriminations s'accroissent si les employeurs ont davantage de choix pour recruter leurs travailleurs. De ce fait, les jeunes, les chômeurs de longue durée, les faiblement qualifiés, les plus âgés, les personnes d'origine étrangère, les femmes proportionnellement plus actives dans des secteurs précaires fortement touchés par la crise du Covid-19 (ex. titres-services), ... risquent d'être plus discriminés encore sur le marché du travail bruxellois suite à la crise du Covid-19. De plus, pendant le confinement, certains de ces groupes fragilisés n'ont pas pu s'inscrire en tant que demandeur d'emploi du fait de la fracture numérique. En effet, les services n'étant alors plus accessibles qu'à distance, par voie informatique ou contacts téléphoniques, cela a pu contribuer à éloigner certains publics précarisés de l'offre des services publics. Finalement, un enjeu d'adéquation entre le profil des chercheurs d'emploi et les besoins (urgents) des entreprises de certains secteurs émergera vraisemblablement. Il faudra alors être attentif à la probabilité de réinsertion de travailleurs ayant perdu leur emploi en considérant la question des mobilités et des reconversions professionnelles.

2.3. FOCUS SECTORIEL

Les chapitres 2.1 et 2.2 détaillent l'impact du choc économique lié au Covid-19 pour l'ensemble de l'activité économique et du marché du travail en Région bruxelloise. Dans ce chapitre, nous appréhendons l'impact du Covid-19 au niveau sectoriel.

Dans le tableau 1, la fragilisation des activités est appréhendée au travers de la chute des ventes et de la perception du risque de faillite des entrepreneurs. Dans le cadre de l'enquête ERMG de la BNB, les fédérations d'entreprises se sont dirigées vers leurs membres en les répertoriant par industrie.

Dans ce chapitre, par choix sémantique, nous qualifions ces regroupements d'activités de « secteurs ». Le tableau ci-dessous reprend les résultats moyens de l'enquête au niveau national avant la phase 2 du déconfinement (du 18 mars au 17 mai) et après la phase 2 du déconfinement (du 18 mai au 9 juin).

²⁸ Voir références : EUROFOUND (21 avril 2020)

²⁹ Voir références : WILLEMS (22 avril 2020)

TABLEAU 1 : Impact de la crise du Covid-19 sur les ventes et la perception du risque de faillite

SECTEUR	VENTES AVANT LA PHASE 2 (18 MARS - 17 MAI) ³⁰	VENTES APRÈS LA PHASE 2 (18 MAI - 9 JUIN) ³¹	RISQUE DE FAILLITE AVANT LA PHASE 2 (18 MARS - 17 MAI) ³⁰	RISQUE DE FAILLITE APRÈS LA PHASE 2 (18 MAI - 9 JUIN) ³¹
	Variation moyenne en % par rapport à la période précédant la crise		% des entreprises qui estiment que le risque de faillite est probable ou très probable	
Fabrication de matériel de transport	-54	-26	12	18
Industries agricoles et alimentaires	-18	-22	7	9
Industries bois, papier et imprimerie	-33	-30	12	7
Industries chimiques et pharmaceutiques	-17	-20	4	4
Construction	-41	-17	5	2
Vente au détail - non alimentaire	-71	-20	11	9
Commerce de gros	-46	-26	6	6
Vente au détail - alimentaire	-6	-4	7	5
Transport routier (personnes)	-61	-48	21	30
Aviation	-57	-73	16	25
Logistique	-20	-32	3	0
HoReCa	-89	-80	20	22
Communication, IT, software	-24	-29	8	9
Banques et assurances	-13	-11	1	2
Immobilier	-40	-5	7	0
Services d'ingénierie	-29	-12	9	10
Conseil aux entreprises	-19	-16	8	7
Ressources humaines (dont intérim et activités de nettoyage)	-35	-34	9	9
Evènementiel et activités récréatives	-86	-78	28	24

Description des effets de la crise sur les secteurs les plus impactés

Dans cette section, nous décrivons en détails l'impact du Covid-19 sur une série de secteurs identifiés comme les plus affectés étant donné l'intensité du choc auquel ils ont dû faire face et leur poids dans l'économie bruxelloise.

Différentes statistiques ont été reprises pour alimenter ces encarts sectoriels.

- > La valeur ajoutée régionale (2017) et l'emploi intérieur³² régional (2018) proviennent de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN).
- > La part des PME dans le nombre total des entreprises situées en RBC (2018) vient de Statbel.

- > Le statut et le profil des travailleurs (2017) viennent de la BCSS.
- > L'origine des travailleurs (part des Bruxellois) vient de l'Enquête sur les Forces de travail (EFT). Il s'agit d'une moyenne pour les années de 2016 à 2019.
- > La variable « demandes de chômage temporaire » correspond à la part des salariés bruxellois pour lesquels une déclaration de chômage temporaire (DRS) a été introduite par l'employeur. Il s'agit d'une estimation de view et de l'IBSA basée sur des données de l'ONEM et de l'ONSS.
- > L'impact de la crise sur les ventes, le risque de faillites, les freins à la reprise et le risque de licenciement des travailleurs sont issus des résultats au niveau national de l'enquête ERMG (BNB).

³⁰ Source : ERMG (BNB). Résultat moyen des 7 premières semaines de l'enquête (du 30 mars au 12 mai).

³¹ Source : ERMG (BNB). Résultat moyen de l'enquête lors des semaines du 26 mai et du 9 juin.

³² Voir glossaire

TABLEAU 2 : Analyse des secteurs les plus impactés

	 Horeca	 Évènementiel et activités récréatives	 Vente au détail-non alimentaire
Caractéristiques du secteur	<ul style="list-style-type: none"> - les PME du secteur représentent 3 % du nombre total d'entreprises situées en RBC ; - 2 % du total de la valeur ajoutée en RBC produite par le secteur ; - 4 % de l'emploi intérieur total en RBC généré par le secteur ; - 75 % des emplois du secteur en RBC occupés par des Bruxellois ; - large proportion de travailleurs d'origine étrangère ; - travailleurs principalement faiblement et moyennement qualifiés ; - 1 contrat sur 2 à temps partiel. 	<ul style="list-style-type: none"> - les PME du secteur représentent 3 % des entreprises situées en RBC ; - 1 % du total de la valeur ajoutée en RBC produite par le secteur ; - 2 % de l'emploi intérieur total en RBC généré par le secteur ; - emplois du secteur en RBC principalement occupés par des Bruxellois ; - nombreux temps partiels et taux de rotation élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> - les PME du secteur représentent 8 % des entreprises situées en RBC ; - travailleurs du secteur en RBC largement occupés par des Bruxellois ; - travailleurs faiblement et moyennement qualifiés ; - large proportion de travailleurs d'origine étrangère.
Impact du Covid-19 avant la phase 2 du déconfinement (du 18 mars au 17 mai)	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes : -89 % ; expliquée principalement par les interdictions liées aux mesures de confinement du Gouvernement ; - demandes de chômage temporaire en avril : 82 %. En plein confinement, sans l'existence du chômage temporaire, 23 % des travailleurs au chômage temporaire de la branche auraient été renvoyés ; - risque de faillite : 20 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes: -86 % ; expliquée principalement par les interdictions liées aux mesures de confinement du Gouvernement ; - demandes de chômage temporaire en avril: 50 %. Pendant le confinement, sans l'existence du chômage temporaire, 48 % des travailleurs au chômage temporaire de la branche auraient été renvoyés ; - risque de faillite : 28 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes: -71 % ; expliquée principalement par les interdictions liées aux mesures de confinement du Gouvernement ; - demandes de chômage temporaire en avril : 76 %. Pendant le confinement, sans l'existence du chômage temporaire, 18 % des travailleurs au chômage temporaire de la branche auraient été renvoyés ; - risque de faillite : 11 %.
Impact du Covid-19 à partir de la phase 2 du déconfinement (du 18 mai au 9 juin)	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes: -80 %. Depuis le 18 mai, l'impact sur les ventes du COVID-19 diminue de près de 10 points de pourcentage chaque semaine ; - principaux freins à la reprise de l'activité : respect des règles de distanciation sociale, problèmes de liquidité ; - dépendance aux mesures de soutien : au 9 juin, 20 % des acteurs disaient ne plus pouvoir rester opérationnels endéans les 4 semaines dans les circonstances actuelles sans mesures supplémentaires visant à soutenir leur position de liquidité ; - risque de faillite : 22 % Le risque de faillite continue d'augmenter après le 18 mai. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes: -78 %. La reprise des ventes est surtout perceptible la première semaine de juin ; - principaux freins à la reprise de l'activité : respect des règles de distanciation sociale ; - dépendance aux mesures de soutien : au 9 juin, 51 % des acteurs disaient ne plus pouvoir rester opérationnels endéans les 3 mois dans les circonstances actuelles sans mesures supplémentaires visant à soutenir leur position de liquidité ; - risque de faillite : 24 %. Légère diminution du risque de faillite avec le déconfinement. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes: -20 %. Forte reprise des ventes depuis la fin du confinement ; - principaux freins à la reprise de l'activité : Problèmes de liquidité ; - dépendance aux mesures de soutien : au 9 juin, 19 % des acteurs disaient ne plus pouvoir rester opérationnels endéans les 3 mois dans les circonstances actuelles sans mesures supplémentaires visant à soutenir leur position de liquidité ; - risque de faillite : 9 %. Légère diminution du risque de faillite avec le déconfinement.



Ressources humaines (dont intérim et activités de nettoyage)	Transport routier de personnes	Fabrication de matériel de transport	Aviation	
<ul style="list-style-type: none"> - les PME du secteur représentent 6 % des entreprises situées en RBC ; - 3 % du total de la valeur ajoutée en RBC produite par le secteur ; - 8 % de l'emploi intérieur total en RBC généré par le secteur ; - emplois du secteur en RBC largement occupés par des Bruxellois ; - secteur majoritairement féminin ; - travailleurs faiblement et moyennement qualifiés ; - large proportion de travailleurs d'origine étrangère ; - taux de rotation élevé et importance du travail intérimaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les PME du secteur représentent 1 % des entreprises situées en RBC ; - travailleurs principalement faiblement et moyennement qualifiés ; - large proportion de travailleurs d'origine étrangère. 	<ul style="list-style-type: none"> - les PME du secteur représentent moins de 1 % des entreprises situées en RBC ; - 1 % du total de la valeur ajoutée en RBC produite par le secteur ; - 1 % de l'emploi intérieur total en RBC généré par le secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - les PME du secteur représentent moins de 1 % des entreprises situées en RBC. 	Caractéristiques du secteur
<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes : -35 % ; expliquée principalement par un manque de demande ; - demandes de chômage temporaire en avril : 64 %. Pendant le confinement, sans l'existence du chômage temporaire, 18 % des travailleurs au chômage temporaire de la branche auraient été renvoyés ; - risque de faillite : 9 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes : -61 % ; expliquée principalement par la chute de la demande ; - demandes de chômage temporaire en avril : 77 %. Pendant le confinement, sans l'existence du chômage temporaire, 49 % des travailleurs au chômage temporaire de la branche auraient été renvoyés ; - risque de faillite : 21 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes : -54 % ; - freins à la production pendant le confinement : chaîne d'approvisionnement fortement mondialisée (70 % des produits intermédiaires consommés par le secteur sont d'origine étrangère³³). Problème de disponibilité de la main d'œuvre. - demandes de chômage temporaire en avril : 84 % ; - risque de faillite : 12 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes : -57 % ; - freins à la production pendant le confinement : chaîne d'approvisionnement fortement mondialisée (57 % des produits intermédiaires consommés par la branche sont d'origine étrangère). - demandes de chômage temporaire en avril : 80 % ; - risque de faillite : 16 %. 	Impact du Covid-19 avant la phase 2 du déconfinement (du 18 mars au 17 mai)
<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes : -34 %. Pas de réelle reprise des ventes depuis le 18 mai ; - principaux freins à la reprise de l'activité : manque de demande ; - dépendance aux mesures de soutien : au 9 juin, 39 % des acteurs disaient ne plus pouvoir rester opérationnels endéans les 3 mois dans les circonstances actuelles sans mesures supplémentaires visant à soutenir leur position de liquidité ; - risque de faillite : 9 %. Le risque de faillite n'a pas diminué depuis le 18 mai. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes : -48 %. Pas de signe de reprise stable des ventes depuis le 18 mai ; - principaux freins à la reprise de l'activité : manque de demande, problèmes de liquidité ; - dépendance aux mesures de soutien : au 9 juin, 38 % des acteurs disaient ne plus pouvoir rester opérationnels endéans les 4 semaines dans les circonstances actuelles sans mesures supplémentaires visant à soutenir leur position de liquidité ; - risque de faillite : 30 %. Le risque de faillite a continué d'augmenter après le 18 mai. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes : -26 %. La reprise des ventes est surtout perceptible la première semaine de juin ; - principaux freins à la reprise de l'activité : manque de demande, ruptures dans la chaîne d'approvisionnement, problèmes de liquidité. - dépendance aux mesures de soutien : au 9 juin, 17 % des acteurs disaient ne plus pouvoir rester opérationnels endéans les 3 mois dans les circonstances actuelles sans mesures supplémentaires visant à soutenir leur position de liquidité ; - risque de faillite : 18 %. Le risque de faillite continue d'augmenter après le 18 mai. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des ventes : -73 %. Les ventes ont continué à diminuer après le 18 mai ; - principaux freins à la reprise de l'activité : manque de demande ; - risque de faillite : 25 %. Le risque de faillite continue d'augmenter après le 18 mai. 	Impact du Covid-19 à partir de la phase 2 du déconfinement (du 18 mai au 9 juin)

³³ Source : BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN - Matrices input-output (2015)

2.4 LES RÉPONSES PUBLIQUES AUX CHOCS INDUITS PAR LE COVID-19

Au plus fort de la crise, le but de l'intervention publique est de maintenir à flot les entreprises et les ménages. L'enjeu est d'éviter les conséquences permanentes de chocs temporaires.

- > Côté **offre**, des entreprises qui étaient saines avant la crise pourraient ne plus l'être et disparaître. Si ces disparitions se multiplient, les capacités de production s'amenuisent.
- > Côté **demande**, les ménages qui perdent leur emploi de manière durable voient leur revenu et leur pouvoir d'achat diminuer.

Plus ces effets sont importants, plus on s'éloigne du niveau de production observé avant la crise.

Des mesures ont été mises en place pour préserver les entreprises et les ménages les plus fragilisés. Mais combien de temps doivent-elles être maintenues après le confinement pour assurer la relance économique ? Pour quels acteurs ? Dans quelles conditions ?

Une réponse publique en trois temps

Les autorités publiques répondent à l'urgence de la crise au travers de politiques d'emploi, budgétaires et fiscales. Le but est d'actionner les stabilisateurs automatiques³⁴ pour freiner les effets de la crise sur les revenus des entreprises et des ménages. Ces stabilisateurs agissent d'une part via les dépenses et les recettes de l'État, et d'autre part via les mesures dédiées au maintien de l'emploi. Cette intervention publique doit se penser en plusieurs temps et sur plusieurs fronts, en fonction du stade de propagation des chocs dans le système économique.

(1) La propagation du virus et le confinement

Les chapitres précédents ont montré qu'il existait un risque de pertes d'emploi et de faillite élevés, principalement chez les PME, liés notamment à des problèmes de liquidité.

Les gouvernements ont dû agir le plus rapidement possible pour limiter le coût social de la crise. Les premières mesures gouvernementales mises en place pour amortir le choc sur la trésorerie des entreprises bruxelloises ont été :

- > la mutualisation des rémunérations que les entreprises ne pouvaient plus verser au travers du **chômage temporaire** (ou le **droit passerelle** pour les indépendants) (mesures du Gouvernement fédéral) ;
- > le report du paiement de certaines taxes avec notamment des plans de paiement pour : les cotisations sociales patronales, la TVA, le précompte professionnel et l'impôt sur les sociétés (mesures du Gouvernement fédéral) ;
- > la prime de 4 000 € pour les entreprises (de moins de 50 ETP) et indépendants bruxellois obligés de fermer suite aux mesures fédérales³⁵ (mesure du Gouvernement régional bruxellois).

D'autre part, le revenu disponible des ménages a pu partiellement être garanti par :

- > les revenus de substitution (chômage temporaire et droit passerelle) avec notamment une revalorisation du chômage temporaire ;
- > le report du paiement de certaines taxes (précompte immobilier) et la possibilité de geler son crédit immobilier.

(2) Le prolongement du confinement

Avec le prolongement du confinement, les problèmes de liquidité des agents économiques risquent de se transformer en problème de solvabilité.

Le Gouvernement régional bruxellois a mis en place un panel de mesures pour faire face à ce risque d'insolvabilité des entreprises. Parmi celles-ci, il y a, d'une part, la nouvelle prime 2 000 € pour les entrepreneurs et les micro-entreprises (de 0 à 5 ETP) qui ont vu leur activité considérablement réduite par les mesures de lutte contre la propagation du Covid-19. D'autre part, des politiques publiques visant à améliorer les conditions d'endettement des entreprises en difficulté ont été mises en place. Ces politiques consistent notamment en l'octroi de **garanties publiques** (via le Fonds bruxellois de garantie) **sur des prêts bancaires**, le renforcement des microcrédits via BRUSOC, des prêts subordonnés et prêts à taux réduits pour les acteurs de l'HoReCa (via finance.brussels) ainsi que la mobilisation de l'épargne citoyenne via un crédit d'impôt sur les prêts octroyés aux PME (prêt Proxi).

³⁴ Voir glossaire

³⁵ Au 1^{er} juin, 19 262 aides avaient déjà été octroyées (pour un montant d'environ 87 millions d'euros).

(3) Le déconfinement et la relance de l'économie

Le déconfinement et la reprise se feront graduellement et de manière asymétrique, non seulement entre pays mais également entre secteurs. **Les mesures mises en place pendant le confinement peuvent se prolonger un certain temps après la sortie si le redémarrage économique ne se fait pas aussi rapidement que prévu.**

Une attention particulière devra être apportée aux victimes économiques de la crise :

- > **les secteurs qui auront subi le plus de pertes** : comme mentionné dans le [chapitre 2.3](#), il s'agit principalement des secteurs liés à la consommation sociale et ceux dont les chaînes de production sont fortement globalisées ;
- > **les PME**, pour lesquelles le risque de faillite est plus grand. Pour ces entreprises, les perspectives de relance peuvent rester incertaines pendant un certain temps après le confinement ;
- > **les familles précarisées** : les ménages ne sont pas égaux face aux conséquences de la crise. Les travailleurs hautement qualifiés, pour qui le télétravail a souvent pu être mis en place, ont en moyenne moins souffert de la crise que les travailleurs plus faiblement qualifiés. Le 16 juin, la BNB a estimé que pour les travailleurs dont le revenu net était inférieur à 1000 € avant la crise, la perte moyenne de revenu a été de 62 % pour les indépendants et de 47 % pour les salariés au chômage temporaire. Au sein des travailleurs dont le revenu net était supérieur à 4 000 € avant la crise, la perte moyenne de revenu a « seulement » été de 27 % pour les indépendants et les salariés au chômage temporaire. La perte est plus importante pour les bas revenus car ils ont plus intensément dû recourir aux revenus de remplacement que les hauts revenus (ex. un bas revenu aura été à temps plein au chômage temporaire, contre seulement deux jours par mois pour un haut revenu) ;
- > **les indépendants** : cette catégorie de travailleurs ne bénéficie pas de la même couverture sociale que les autres. De plus, ils sont généralement très présents dans les secteurs les plus touchés.

Les mesures mises en place pendant le confinement doivent ensuite être levées graduellement et lentement. Ces mesures ne doivent pas perdurer, car elles ne sont pas toujours bénéfiques à long terme. Ainsi, par exemple, les impératifs de la crise ont conduit les autorités publiques à soutenir toutes les entreprises, même celles dont la viabilité pose question en temps normal.

Les mesures de reprise peuvent être dessinées de manière à relancer la demande des ménages et des entreprises. Les facteurs favorisant une reprise rapide doivent être identifiés et utilisés comme leviers du redémarrage. Dans cette optique, les autorités publiques peuvent stimuler les activités économiques, via les dépenses publiques. Cela inclut **les investissements publics**³⁶, les subsides à l'emploi, les interventions publiques dans le coût de certains produits (titres services, prime à la construction, etc.).

Les secteurs pouvant jouer un rôle clé dans la relance doivent également être identifiés. Pour maximiser les retombées socio-économiques positives des mesures de relance, le décideur doit veiller à :

- > **redynamiser des secteurs qui auront subi de lourdes pertes pendant la crise.** La demande reconstituée grâce à l'intervention publique permettra de réactiver rapidement les capacités de production ;
- > **soutenir les PME actives dans ces secteurs.** Les PME sont les plus susceptibles de déposer le bilan et un éventuel rebond via une reprise est rarement envisageable³⁷. En relançant la production des PME existantes, on évite le processus long et coûteux d'une régénération du tissu économique ;
- > **stimuler des secteurs connexes**, pour lesquels des externalités positives sont possibles en termes de production et d'emploi. Plus l'impulsion monétaire d'une mesure de soutien circule rapidement entre les différents acteurs économiques locaux, plus les retombées socio-économiques seront importantes. Il est donc important de cibler les activités économiques intensément connectées au reste de l'activité économique locale ;
- > exploiter l'opportunité d'appliquer une **approche environnementale plus durable** dans la mise en place d'infrastructures.

³⁶ Voir références : ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (11 mai 2020)

³⁷ Selon Pierre-Frédéric Nyst, président de l'UCM, quand une grande entreprise fait faillite on cherche généralement un repreneur pour limiter les dégâts. Quand une petite PME ou un indépendant fait la culbute, cette théorie fonctionne beaucoup moins bien et il n'y a quasi pas de possibilité de reprise.

Zoom sur les politiques d'emploi

Le marché du travail subit de multiples distorsions dans le cadre de cette crise. La reprise économique implique que les entreprises réactivent les capacités de production d'avant la crise. Cela nécessite que les travailleurs gardent une connexion avec leur poste en cas de fermeture temporaire ou de réduction des heures de travail prestées. L'embauche et la qualité de l'emploi doivent également être maintenus.

La priorité est d'éviter les pertes d'emploi permanentes. La réallocation de travailleurs, surtout lorsqu'ils sont qualifiés, est coûteuse : former un travailleur prend du temps et coûte de l'argent. Dans le cas d'une rupture de contrat, il n'existe aucune garantie que le travailleur retrouve le poste qu'il occupait avant la crise. Cela peut non seulement entraver le redémarrage économique, mais également impliquer une destruction permanente de l'emploi. Les revenus de substitution (chômage temporaire et droit passerelle) ont été la principale réponse du gouvernement fédéral afin d'éviter cette destruction permanente de l'emploi.

La littérature économique insiste sur le fait que **le régime de chômage temporaire doit durer plus longtemps que le confinement. Cela devrait rassurer les firmes pour la reprise de leurs activités à la fin du confinement.** Ainsi, les résultats de l'enquête ERMG du 12 mai indiquaient que les entreprises envisageaient de licencier un chômeur temporaire sur cinq en cas de fin de non prolongement des conditions actuelles d'accès au chômage temporaire. Il va aussi de soi que ce type d'intervention ne permettra pas de garantir l'emploi de tout le monde. Le taux de chômage risque d'augmenter tout de même car certaines entreprises ne survivront pas malgré toutes les mesures mises en place pour l'éviter.

Outre les pertes d'emploi, la crise exerce également une influence négative sur les embauches. Ainsi, les mois de confinement ont été marqués par une forte diminution du nombre d'offres d'emploi reçues directement par Actiris, comme mentionné dans le [chapitre 2.2](#)³⁸. Cet impact pourrait se prolonger après la reprise.

Les subsides à l'embauche peuvent être un moyen de continuer à stimuler les activités économiques et l'emploi. Ces mesures doivent viser à la fois les secteurs essentiels et les secteurs importants pour la reprise³⁹. Les secteurs spécialisés dans **l'économie sociale et le soutien aux entreprises** peuvent être mis en avant pour soutenir la relance⁴⁰. Les associations, fondations et coopératives peuvent avoir un rôle à jouer dans la stimulation de l'activité économique à la sortie du confinement. Ces secteurs constituent un domaine-clé pour la réorientation des demandeurs d'emploi.

L'OCDE⁴¹ met en garde contre une **dégradation de la qualité de l'emploi**. Celle-ci pourrait se pérenniser et ajouter une pression supplémentaire sur les pertes d'emploi liées à la crise.

Dans ce contexte, il est important d'offrir des **formations** suffisamment adaptées aux nouvelles réalités du marché⁴². L'offre de formations existante doit donc être maintenue, voire même étoffée pour répondre à ces besoins. La communication est importante pour toucher les publics susceptibles d'être intéressés. L'accès aux formations doit être garanti. Dans cette optique, la diffusion en ligne de formations, qui s'est développée avec la crise, est fortement encouragée, surtout lorsque les formations sur place restent difficiles à organiser. Ces formations devraient probablement également être proposées aux chômeurs temporaires. En effet, ces travailleurs en attente d'une (éventuelle) reprise ne se forment plus et cette longue période d'inactivité pourrait représenter un frein important pour leur remise à l'emploi.

³⁸ À titre d'exemple, lors de la 1ère quinzaine d'avril, Actiris a reçu 905 offres d'emploi en moins qu'en 2019. Cela représente une diminution de 54 % sur base annuelle.

³⁹ Voir références : MERKL C., WEBER E. (7 avril 2020)

⁴⁰ Voir références OCDE (27 avril 2020)

⁴¹ Voir références : OCDE (27 avril 2020)

⁴² Voir références : OCDE (28 avril 2020)

GLOSSAIRE

> Centré-réduit

Centrer-réduire une variable consiste à soustraire son espérance à chacune de ses valeurs initiales et à diviser toutes ses valeurs par son écart-type. Cela permet d'obtenir des données indépendantes de l'unité ou de l'échelle choisie mais également des variables ayant une même moyenne et une même dispersion. On peut dès lors comparer plus aisément les variations.

> Demandeur d'emploi inoccupé (DEI)

Personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeuse d'emploi auprès d'un service public d'emploi. (Source : Actiris)

> Équivalent temps plein (ETP)

L'équivalent temps plein est une unité de mesure permettant de comparer des statistiques sur l'emploi malgré les différences dans les heures de travail prestées. Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'heures travaillées par un individu et le nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein. Ainsi par exemple, un travailleur à temps plein (soit 40 heures par semaine) correspond à un ETP, tandis qu'une personne travaillant à temps partiel à hauteur de 20 heures par semaine correspond à 0,5 ETP. Le nombre de travailleurs d'une entreprise, d'une activité ou d'un pays peut être additionné et exprimé en équivalents temps plein. (Source : Eurostat)

> Emploi intérieur

Emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Outre les données des comptes régionaux utilisées dans ce Baromètre pour analyser l'emploi intérieur, il existe d'autres sources en la matière (ex. L'Enquête sur les Forces de Travail). La mesure de l'emploi intérieur diffère selon la source sur laquelle elle repose. Plusieurs facteurs expliquent les écarts entre les différentes sources : nature des données (administratives ou sur base d'enquête), prise en compte ou non des emplois internationaux, concept de travail utilisé, moment de la mesure, manière de comptabiliser le travail des étudiants, estimation du travail au noir, etc. À ne pas confondre avec la population active occupée d'une région qui regroupe l'ensemble des travailleurs résidants dans cette région.

> Enquêtes de la BNB auprès des consommateurs

Chaque mois, la BNB interroge un échantillon variable de 1 850 ménages belges dont 350 bruxellois. Cette enquête, harmonisée au niveau européen, sonde les consommateurs quant à leur perception du climat économique futur et leurs intentions en matière d'épargne et de dépenses. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique est ensuite calculé sur base des soldes des réponses portant sur les prévisions des consommateurs quant à la situation économique et au chômage ainsi qu'à leurs épargne et situation financière personnelles au cours des douze prochains mois.

> Enquêtes de la BNB auprès des entreprises

Chaque mois, la BNB interroge un panel fixe d'environ 5 000 entreprises belges sur l'état actuel de leurs activités ainsi que sur leurs prévisions à court terme. Les questions portent sur l'appréciation des stocks et carnet de commandes, l'évolution de ces derniers ou encore les prévisions en matière d'emploi et de demande. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique de confiance des entreprises est ensuite calculé sur base des soldes de réponses obtenus. Celui-ci est un indicateur pondéré, basé sur 14 questions posées aux entreprises et donnant un poids de 65 % aux réponses des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, 15 % à celles des entreprises actives dans la construction, 15 % à celles des entreprises actives dans les services aux entreprises et 5 % à celles des entreprises actives dans le commerce.

> Pays avancés versus pays émergents et en voie de développement

« Les critères principaux utilisés par le World Economic Outlook (WEO) du FMI pour classifier le monde en pays avancés versus pays émergents et en développement sont (1) le niveau du PIB par tête, (2) la diversification des exportations et (3) le degré d'intégration dans le système financier global. » (Source : FMI). Le WEO classe le monde en 39 pays avancés et 155 pays émergents et en voie de développement.

> Point de pourcentage (pp)

Le point de pourcentage est l'unité de la différence absolue entre deux chiffres exprimés en pourcents. Ainsi, entre un taux de chômage de 12,3 % une année et de 15,6 % une autre, la différence est de 3,3 points de pourcentage.

> Politique monétaire accommodante

Une politique monétaire accommodante est une politique menée par les banques centrales afin de maintenir l'inflation à un niveau suffisant et de relancer l'activité économique (consommation et investissements) via :

- La baisse du taux d'intérêt directeur

Les banques peuvent faire un choix concernant leurs liquidités qui n'ont pas été utilisées : elles peuvent soit prêter l'argent au particulier, soit faire un dépôt auprès de la Banque centrale qui les rémunère avec un taux d'intérêt. En baissant ses taux, la BCE incite les banques à prêter d'avantage aux ménages et aux entreprises. Cela devrait avoir pour conséquence de rendre le prêt aux particuliers plus attrayant que le dépôt auprès de la Banque centrale. Si consommateurs et investisseurs ont d'avantage accès au crédit, l'effet indirect de cette politique devrait être la relance de l'économie (augmentation de la consommation et des investissements). La demande augmentant, les prix sur le marché vont augmenter également pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande, ce qui aura pour effet de ramener l'inflation à des niveaux jugés « acceptables » par la Banque centrale.

- L'assouplissement quantitatif

Lorsque les taux d'intérêt sont déjà très bas et ne permettent toujours pas de ramener l'inflation à des niveaux « acceptables », la BCE peut décider d'appliquer un assouplissement quantitatif. Pour ce faire, la BCE achète des obligations auprès des banques, et ce faisant, injecte des liquidités dans le système bancaire tout en gonflant son bilan. Les obligations se font alors plus rares sur le marché, leur prix augmente et leur rendement baisse. Lorsque la BCE augmente la masse monétaire dans l'économie, les taux d'intérêt baissent de manière à rééquilibrer l'offre et la demande de monnaie : il faut inciter les particuliers à préférer les liquidités aux placements. Lorsque le taux d'intérêt baisse, il est aussi plus intéressant d'emprunter, ce qui stimule d'avantage les investissements des ménages et des entreprises. Cela allège aussi leurs dettes. De fait, non seulement les investissements mais aussi la consommation sont relancés, ce qui, à terme, doit aboutir à une relance de la croissance et de l'emploi.

> Problèmes de liquidité et de trésorerie

Les liquidités représentent la totalité des sommes d'argent disponibles immédiatement, à la disposition des ménages ou des entreprises. Elles peuvent prendre la forme d'argent comptant, d'actifs bancaires (sommes déposées sur un compte) ou d'actifs financiers (titres et obligations). Lorsque les ménages et les entreprises n'ont plus assez de liquidités, cela veut dire que leurs moyens de financement de court terme sont limités. Cela affecte leur capacité à payer leurs factures, rembourser leurs crédits, payer leurs fournisseurs... Les problèmes de liquidité sont aussi connus sous le nom de problèmes de trésorerie.

> Problème de solvabilité

Lorsque la crise perdure, le problème du financement à court terme peut se muer en problème de solvabilité. Dans ce cas, on parle de la capacité à rembourser les dettes à court, moyen ou long terme. Pour ce faire les ménages disposent non seulement de liquidités, mais aussi d'actifs comme les biens immobiliers ou les placements financiers. Les entreprises quant à elles disposent également d'actifs tels que des immobilisations, des stocks etc.... Lorsque l'actif de l'entreprise ou du ménage n'est plus suffisant pour rembourser les dettes à tout moment, on parle de problème d'insolvabilité.

> Stabilisateurs automatiques

Les stabilisateurs automatiques correspondent aux mesures mises en place par l'État pour lisser l'impact d'un choc économique. Ces mesures tiennent compte du contexte macroéconomique dans lequel le choc se produit. Par exemple, pendant une récession, le montant des impôts peut être diminué, ce qui a pour effet d'augmenter le revenu disponible des agents économiques et de soutenir la demande.

RÉFÉRENCES

- > ACTIRIS, VIEW (14 mai 2020 - 1e version). « Rapport d'analyse et de prospective : impact de la crise du Covid-19 sur le marché de l'emploi bruxellois ». Actiris.
- > BALDWIN (13 mars 2020). « Keeping the lights on: Economic medicine for a medical shock ». CEPR, VoxEU.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (17 avril 2020). « Les lourdes conséquences de la crise du coronavirus sur les entreprises belges induisent un report massif des investissements ». BNB, communiqué de presse.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (19 mai 2020). « Webinaire - L'impact économique du COVID-19 sur l'économie belge ». BNB.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (12 juin 2020). « Webinaire - Projections économiques pour la Belgique dans un contexte de COVID-19 ». BNB.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (15 juin 2020). « Les indicateurs de l'enquête auprès des entreprises de l'ERMG suggèrent une reprise continue mais lente de l'économie belge ». BNB, communiqué de presse.
- > BELFIUS (7 avril 2020) : « Le danger de la crise du Covid-19 pour le modèle belge des PME ». Belfius.
- > BLOOMBERG (18 mai 2020). « Over 100 Million in China's Northeast Face Renewed Lockdown ». Bloomberg.
- > BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (23 juin 2020). « L'activité économique, l'emploi et les finances publiques belges garderont des séquelles de la crise du coronavirus pendant plusieurs années. » BFP, communiqué de presse.
- > EUROFOUND (21 avril 2020), « Economic downturns expose the vulnerability of a growing number of precarious workers ». Eurofound.
- > FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (24 juin 2020). « A Crisis Like No Other, An Uncertain Recovery ». FMI, World Economic Outlook.
- > IEA (avril 2020). « Oil Market Report - April 2020 ». IEA.
- > MERKL C., WEBER E. (7 avril 2020). « Rescuing the labour market in times of COVID-19: don't forget new hires! » CEPR, VoxEU.
- > OCDE (27 avril 2020). « From pandemic to recovery: Local employment and economic development ». OECD publishing, Paris.
- > OCDE (28 avril 2020). « Public employment services in the frontline for jobseekers, workers and employers ». OECD publishing, Paris.
- > ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (11 mai 2020). « Le secteur de la construction peut être un moteur de la reprise économique - voilà comment ». OIT.
- > WILLEMS M. (22 avril 2020). « Les travailleurs freelances ne doivent pas être la chair à canon de la pandémie ». Le Soir.

LISTE DES TABLEAUX

- > Tableau 1 : Impact de la crise Covid-19 sur les ventes et le risque de faillite
- > Tableau 2 : Analyse des secteurs les plus impactés

LISTE DES DIAGRAMMES

- > Diagramme 1 : Contagion au sein d'un système économique

LISTE DES GRAPHIQUES

- > Graphique 1 : Évolution du commerce mondial et de la production industrielle en volume
- > Graphique 2 : Évolution du PIB en volume
- > Graphique 3 : Confiance des entreprises bruxelloises dans les principaux secteurs, résultats d'enquêtes
- > Graphique 4 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquêtes
- > Graphique 5 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires des entreprises, résultats d'enquête
- > Graphique 6 : Impact de la crise du Covid-19 sur les investissements des entreprises belges, résultats d'enquête

